Mon animal doit être hospitalisé.

Que va-t-il se passer?

SAINT-MARTIN
CENTRE HOSPITALIER VÉTÉRINAIRE

La consultation d'admission

Lorsque l'état de santé de votre compagnon nécessite une hospitalisation, **l'estimation du coût des soins** est étudiée et discutée avec vous pour la prise en charge immédiate. Cette estimation est réévaluée le lendemain en fonction de l'évolution du patient et en accord avec vos souhaits. Un accord écrit de votre part est alors nécessaire.

La signature de l'**attestation de consentement éclairé** et le **versement d'un acompte** (50% de l'estimation des coûts, ou empreinte de CB : 100% de l'estimation des coûts) sont indispensables avant la prise en charge de votre animal.
*En l'absence de règlement, des **soins conservateurs** visant à limiter la souffrance animale sont effectués (Article R242-48 du Code Rural). Aucun examen à visée diagnostique ou thérapeutique spécifique ne peut être instauré

L'hospitalisation

- Votre animal est hospitalisé au sein du **service** le plus **adapté** (Soins Intensifs, espace réservé aux chats...), auprès de notre équipe présente sur site 24h /24, 7j /7
- Un soin particulier est apporté **au confort** et **au bien-être** de nos patients chiens, chats ou NACs ainsi qu'à la séparation des espèces pour leur confort

Merci de prendre note qu'un **complément d'acompte** vous sera demandé chaque fois que votre **solde excède les 600 euros***
Il pourra être versé sans avoir à vous déplacer, via un **lien de paiement CB en ligne** sécurisé (PAYTWEAK)

Chaque jour, le vétérinaire en charge de votre animal le réexamine et ajuste ses traitements.

Chaque fois que cela est nécessaire, nous faisons un point téléphonique avec vous pour **adapter la prise en charge diagnostique et thérapeutique** à vos souhaits

Il vous est possible de **rendre visite** à votre animal au cours de son hospitalisation, **sur RDV, en accord avec le vétérinaire** chargé de ses soins

La sortie

Lorsque son état médical le permet, une **sortie** est fixée **sur rendez-vous** avec le vétérinaire s'occupant de votre animal.
Si un **suivi** est nécessaire, il peut être réalisé par votre vétérinaire habituel ou au CHV.

Un **transfert** de votre animal par vos soins chez **votre vétérinaire traitant** peut être proposé si son état est stable, en accord avec ce dernier

Comment régler ma facture ?

Vous avez une question?

N'hésitez pas à nous contacter sur ***info@chvsm.com***

Si mon animal doit être **hospitalisé**, le versement d'un **acompte** ou une **empreinte CB** est nécessaire

Immédiat..

- **Carte bancaire**

  ApplePay ou sans contact, American express, Electron, cartes étrangères acceptées

- **Chèque**

  Encaissement le jour même
  Les chèques différés ne sont pas acceptés
  Pièce d'identité requise, correspondant au nom facial du chèque

- **Espèces**

  Euro
  Francs suisses non acceptés

A distance...

- **Par virement bancaire**

  En un seul virement avec preuve que le virement a été effectué, frais à votre charge. Le versement d'un **acompte préalable** est indispensable. Accord préalable de notre service comptabilité.

- **Paiement CB à distance**

  Paiement CB à distance (cartes françaises ou étrangères acceptées, cartes pré-payées non aceptées)

  PAYTWEAK

En plusieurs fois...

- **PayVet**

  Pas de frais à avancer, vous payez directement avec votre application SantéVet
  Paiement du reste à charge en 3 fois sans frais auprès de votre assureur

- **Alma**

  Règlement de 2 à 4 fois sous réserve d'acceptation du dossier. Pourcentage de frais variable
  Montant **maximum : 6000 €**
  1er acompte le jour même
  Pièce d'identité et smartphone avec application bancaire requis

Cartes bancaires Suisses et prépayées non acceptées
Cartes bancaires étrangères acceptées: Belgique, Espagne, Allemagne, Italie, Autriche, Irelande, Luxembourg, Pays-Bas

J'ai besoin d'aide...

- **Sous conditions de ressources,** nous pouvons faire une demande d'aide pour votre compagnon

  Vetericare
  affections curables, réponse rapide, uniquement pour les chiens et les chats

  Vétérinaires pour tous

- Vous pouvez également contacter des **associations** :

  Listing disponible sur demande auprès de nos équipes

- Vous pouvez également créer une **cagnotte en ligne**

Le règlement préalable des frais ou une caution sont nécessaires
Nous effectuons ensuite le remboursement en votre faveur par virement bancaire une fois les fonds reçus de l'association. Un RIB est nécessaire

Vous êtes sous **tutelle** ou **curatelle**? Merci de bien vouloir en informer notre équipe